



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E172437

VALABLE JUSQU'AU 27/09/2025

ÉDITÉ LE 16/04/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 14/04/2016

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 17/10/2023
5 000

Raison sociale : CARRE D'ART PEINTURE

780 RUE AYME CHALUS
69380 ALIX

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RCS VILLEFRANCHE TARARE 8200075

Siret : 820 075 000 00027

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 850004575

Assurance Responsabilité Travaux :
ENTORIA 00/S.10001.005456

Assurance Responsabilité Civile :
ENTORIA 00/S.10001.005456

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2024

Téléphone : 07 82 68 04 05

Portable : 07 82 68 04 05

Fax :

Site Internet : carre-art-peinture.com/

E-mail : remy@carre-art-peinture.com

Responsabilité légale :
CORREARD REMY, PIERRE GÉRANT

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	28/09/2021
7131 PROB	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	13/02/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	28/09/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	13/02/2024
o Isolation des combles perdus	12/12/2023
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	13/02/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LYON
16 RUE DES BROSSES
BATIMENT A
1ER ETAGE
69100 VILLEURBANNE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.